Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 022-212203541-20260212-2026_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGLAMUS

COTES D'ARMOR

SEANCE DU 12 FEVRIER 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10

Date de la convocation

5 Février 2026

Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt-six, le douze Février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PARISCOAT, Maire.

Présents (10) : PARISCOAT Dominique, LE BLOAS Mireille, DELET Jean-Hubert, COATRIEUX Damien, PRIGENT CADIOU Sophie, JACOB Sabrina, DANIEL Aurélie, JOURAND Josette, THORAVAL Géraldine, MONFORT Alain-Yves.

Absents (5) : POULLAIN Samuel, HERVE André, COSSIN Antoine, PRIGENT Yves, CHERITEL Morgane.
A été nommé secrétaire de séance : M. DELET Jean-Hubert

2026 02

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICTÉ – FOURNITURE ET POSE D'UN MÂT ET LANTERNE PLACE DU BOURG

M. Le Maire présente au conseil municipal le devis présenté par le SDE 22 relatif à la fourniture et pose d'un mât et d'une lanterne en rajout sur la commande A Place du Bourg.
Le coût total de l'opération est estimé à 5 360 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).
Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de la commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 d'un montant de 3225.92 €uros. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.
Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
- Approuve le projet de pose d'un mât et d'une lanterne Place du Bourg pour un montant estimatif de 3 225.92 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).
- Accepte d'engager cette dépense au budget 2026 et autorise Le Maire à passer commande.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
LE MAIRE,

MAIRIE DE TREGLAMUS * 22 - Côtes d'Armor *

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le

Et publication,
du

Ou notification
du